

LE POISSON QUI VIT DANS L'EAU A TOUJOURS SOIF

A propos de l'ouvrage de

Daniel Mukoko Samba, *Guérir le Congo du mal zaïrois*,
Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2021, 372 p.

KAUMBA LUFUNDA,

Philosophe et

Criminologue

Recteur honoraire de
l'Unilu.

Sénateur.

profkaumba@

gmail.com

Introduction

Le professeur Daniel Mukoko Samba m'a généreusement offert son récent ouvrage intitulé *Guérir le Congo du mal zaïrois*¹ ; je l'ai lu avec empressement pour répondre avec promptitude à son souhait de me voir intervenir au cours de la présente séance de vernissage. Avec un titre pareil, comment ne pas courir pour aller connaître le traitement de ce mal terrible, avec le secret espoir de pouvoir en tirer bénéfice pour mon propre bien-être ? J'ai couru, tout en prenant soin de ne pas suivre l'exemple problématique de saint Jean à qui l'ange de l'Apocalypse remit un petit livre ouvert en lui disant : « *Tiens, mange-le ; il te remplira d'amertume, mais en ta bouche, il aura la douceur du miel* » (Ap. 10, 9b). Je me suis armé d'un peu de courage, assaisonné de beaucoup de témérité, en me convaincant moi-même que je n'allais pas me laisser intimider au motif qu'il s'agissait d'un ouvrage d'économie, celle-ci fût-elle micro ou macro.

Dès l'ouverture, j'ai trouvé une première indication qui m'a rassuré et mis à l'aise : la dédicace, en hommage à feu le professeur Jacob Sabakinu Kivilu, un éminent historien de la population, qui nous a quittés en janvier dernier. Avec cette pensée pieuse consacrée à un ami qui m'était particulièrement proche, je ne pouvais que m'engager davantage dans la découverte de l'ouvrage. Et je m'y suis plongé, sans désespérer, avec tout mon corps, toute mon âme et même tout mon esprit, de la première à la dernière ligne.

Quand j'ai fini de le lire, c'est alors que j'ai pris conscience de la vraie tâche qui m'attendait : rédiger quelque chose. J'avais encore du pain sur la planche,

1 Daniel MUKOKO Samba, *Guérir le Congo du mal zaïrois*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2021, 372 p.

et je me suis demandé sous quel angle aborder ce gros et imposant volume. C'est alors que je me suis dit que j'allais faire ce que fit mon grand-père en pareille circonstance.

Sachant que l'auteur de l'ouvrage était un professeur de haut vol et qu'il allait faire appel à un collègue expérimenté dans la matière pour une présentation de tout aussi haut niveau, il ne me restait à moi qu'à trouver le créneau pouvant me permettre de jouer un rôle qui pût justifier valablement ma présence par devant vous, sans devoir nécessairement évoquer le fait que l'économie ne pouvait être totalement étrangère à quelqu'un dont la taille est visiblement économique.

Dans ce contexte si particulier, il y a bien une tâche qui peut me revenir par excellence, à savoir celle du *répétiteur*. Le répétiteur n'est ni le producteur d'un savoir, ni le commentateur de ce savoir, ni le maître habilité à le transmettre. Son rôle est modeste et pourtant capital ; traditionnellement, il s'agissait soit d'une personne qui donnait des leçons particulières à des élèves, soit d'un enseignant surnuméraire qui était chargé de la surveillance des études et de la suppléance des professeurs titulaires.

Croyez-moi, ce rôle me va bien et j'en suis fier. Dans la vie, même scientifique, on a souvent besoin d'un plus petit que soi, de quelqu'un qui maîtrise moins bien les choses, mais qui puisse pourtant vous permettre de mieux appréhender des choses complexes, parfois rendues compliquées par les experts et autres spécialistes.

Vous comprendrez, accepterez, et permettrez donc, que pour la présente séance de répétition, je puisse vous conduire à la lecture de l'Auteur dans le texte, en commençant par rappeler ce que tout le monde devrait savoir, en abordant ensuite des considérations sur les difficultés d'insertion du Congo dans l'économie mondiale, et enfin je partagerai avec vous quelques réflexions sur le statut épistémologique de l'économie du développement comme discipline scientifique.

1. Ce que tout le monde devrait savoir

Commençons par ce que nous devrions savoir, au cas où nous l'aurions perdu de vue, et laissons-nous guider par la lecture de quelques morceaux choisis, maintenant que nous avons fini de suivre l'exposé flamboyant de mon estimé collègue Kabeya Tshikuku.

Le professeur Daniel Mukoko Samba a déclaré sa dette à l'égard de feu Sabakinu Kivilu, un historien de renom. C'est une précieuse indication. Son ouvrage est écrit comme un manuel d'histoire, attaché à la forme d'un récit faisant état de l'évolution de notre pays, sous l'angle économique, en tant qu'Etat moderne. Il s'agit d'une histoire cadrée selon les normes, avec un *terminus a quo*, marqué par l'insertion de l'EIC dans l'économie

de marché, et un *terminus ad quem*, à travers l'Etat appelé à renaître de ses cendres ; une histoire portant les stigmates de la vie de son auteur. Ce dernier nous parle de son épouse, ce qui est normal ; mais aussi de ses enfants, en les désignant par un possessif « *mes enfants* », comme si eux deux ne les avaient pas eus ensemble ; simple lapsus sans doute imputable aux correcteurs distraits et imprudents.

En sept chapitres, le temps d'une semaine passée en milieu bucolique, dans une ferme dont le seul avantage vanté est celui d'offrir un milieu propice à l'écriture, sans autre indication sur les activités éventuelles de cette ferme, que j'aurais bien imaginée peuplée de safoutiers, de mangoustaniers, de manguiers et autres orangers. N'ayant jamais été taquin, je ne m'y attarderai guère.

Revenons à l'histoire pour noter qu'elle porte sur un corps malade et brisé par la souffrance, dont les origines ne sont imputables ni à Tshisekedi, ni aux Kabila, ni à Mobutu, ni à Kasa-Vubu. Sans pour autant exonérer personne du jugement de l'histoire au sujet des crises qui sont survenues périodiquement.

L'auteur, qui se pose en réanimateur, se place sous la coupole de l'économie du développement en tant que discipline scientifique consacrée à l'étude des crises, des misères et des tragédies économiques des pays anciennement colonisés, discipline qui a vu le jour en pleine période coloniale, et sous les auspices de laquelle des plans de développement quinquennaux ou décennaux furent élaborés déjà dans les années 1940 et 1950.

Pour notre Auteur, le Congo est un malade chronique, d'où l'attitude qu'il affiche en ces termes :

« Dans cet ouvrage, je plaide pour qu'on s'éloigne du récit simpliste d'un Congo malade de ses leaders et leurs pratiques prédatrices et de sa diversité ethnique » (p. 13).

Le système colonial a fait fonctionner une économie de la cueillette reposant essentiellement sur l'ivoire et le caoutchouc et dont les effets néfastes sur les populations congolaises ont été largement documentés. Ces populations se voyaient en effet imposées des taxes libellées en quantités de produits à fournir, la responsabilité d'assurer le respect des quotas incombant aux chefs coutumiers. Les exactions commises sur les populations congolaises par ce régime avaient fini par être mises sur la place publique grâce au travail de quelques citoyens britanniques et américains, le plus virulent critique étant l'anglais Edmund Dene Morel. Les condamnations à l'échelle mondiale, les rapports des commissions d'enquête dont le Rapport de la Commission *Casement* commandité par le gouvernement britannique, et le lobbying mené par *Congo Reform Association* (CRA), une association créée par Morel finirent par forcer Léopold II à céder le Congo à la Belgique (p. 66).

En 1936 déjà, Pierre Ryckmans estimait que la dette du Congo n'était pas soutenable. *Aucune colonie africaine n'en supporte de pareille*, déclarait-il alors » (p. 95).

En 1946, il déclara, dans son discours d'adieu :

« Nous sommes dans une impasse : à côté d'entreprises européennes prospères, l'économie indigène végète. Nos indigènes des villages n'ont pas de superflu ; leur niveau de vie est si bas qu'il doit être considéré non seulement comme incompressible, mais comme inférieur au minimum vital. La masse est mal logée, mal vêtue, mal nourrie, illettrée, vouée aux maladies et à la mort précoce » (p. 91). « Il faut sortir le Congo du cercle vicieux où l'enferme sa pauvreté. C'est parce qu'il produit mal qu'il est pauvre, parce qu'il est pauvre qu'il n'a pas de quoi se payer des moyens de produire mieux » (p. 99).

Le Plan décennal ne s'attaqua point à ces grandes questions structurelles. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Au moment où les planificateurs voulurent dans le cadre du deuxième Plan décennal s'attaquer à ces problèmes, la conjoncture mondiale tourna. Les cours mondiaux s'effondrèrent, affectant gravement la situation des finances publiques du Congo belge à cause de l'accroissement du poids du service de la dette, des dépenses sociales (éducation, santé), et des dépenses récurrentes résultant des investissements réalisés dans le cadre du Plan. Par ailleurs, les premières secousses du mouvement de décolonisation commençaient à exercer une pression sur la balance des paiements (CRISP 1960, Herman et Leclercq 1960) (p. 103).

D'ailleurs,

au cours des trois années précédant l'indépendance, les facteurs structurels et la conjoncture avaient formé un mélange qui augurait d'un travail titanesque à réaliser pour éviter l'écroulement d'un système économique qui avait déjà montré ses limites dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

« Ce dont je suis certain, c'est que le Congo d'aujourd'hui est un pays qui offre toutes les caractéristiques du sous-développement. C'est en ces termes que Raymond Scheyven, ministre belge chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi, résuma le profil économique du Congo le 14 février 1960 à l'occasion des travaux de la Table ronde politique, en prélude à l'indépendance fixée aux termes de ces travaux au 30 juin 1960 » (p. 99)

Au moment même où s'ouvrait à Bruxelles la Table ronde, la trésorerie du Congo belge était en déséquilibre, poussant les autorités coloniales à solliciter une assistance financière de la Belgique au titre d'un *Budget spécial d'assistance au Congo belge et aux territoires d'outre-mer de la Communauté Économique Européenne pour l'exercice 1960* (BCCBRU 1960). Les analystes de l'époque avaient noté qu'il devenait difficile de financer les investissements publics requis par l'effort de rattrapage en faveur des populations africaines sans le recours au financement extérieur à cause notamment du poids de la dette publique extérieure qui avait alors atteint 80 % du revenu national. À son indépendance, le Congo recevait en héritage une trésorerie déficitaire et une dette publique dont le service représentait 17 % du budget en 1959. Il était prévu que le service de la dette atteigne 23 % du budget global en 1960 (p. 110).

De cette période datent certaines pratiques toujours en cours jusqu'à ce jour.

Dès 1960, conscients de la fragilité des finances publiques, les autorités prirent un certain nombre de mesures techniques visant à contrôler les déficits publics. Il fut ainsi décidé de renforcer l'unité de caisse par la centralisation

journalière des opérations des ordonnateurs provinciaux et l'autorisation de la Banque Centrale à Kinshasa pour tout décaissement, en leur laissant toutefois la latitude d'opérer des *débets d'office* pour les dépenses les plus exigibles (notamment les salaires) ; le report du service de la dette due ; et « le paiement anticipé des impôts et des dividendes à valoir sur l'exercice budgétaire de 1960 » (Ryelandt, 1970 : 189) (p. 110).

Et pourtant, les nouvelles autorités, sous la pression de divers groupes d'intérêts affranchis de contraintes du système colonial, procédèrent à des ajustements de revenus non compensés par des recettes fiscales additionnelles et donc financés par les avances de la Banque Centrale au Trésor. Pendant ces premières années de l'ère postcoloniale, les revenus des fonctionnaires furent réajustés, dans un premier temps pour répondre aux revendications résultant des promesses électorales et, par la suite, pour compenser les pertes de pouvoir d'achat causées par l'inflation. De juillet 1960 à mai 1964, toutes les catégories d'agents publics obtinrent de fortes augmentations salariales rétroactives à juillet 1960, en plus de diverses indemnités. Le secteur privé ne resta pas en marge, ayant été forcé à procéder à des ajustements des traitements quasi identiques en niveau à ceux opérés dans les secteurs public et parapublic (p. 111).

Comme dans les premières années de l'ère postcoloniale, c'est par l'accélération de l'inflation que l'économie réagit à ces soubresauts politiques (p. 153).

Les recettes publiques avaient chuté de l'équivalent 900 millions USD à la fin des années 1980 à 138 millions USD en 1994. Le financement monétaire du déficit budgétaire était devenu la règle, face à la chute drastique des réserves de change et à la disparition des recettes publiques du secteur minier. Celles-ci étaient devenues inexistantes suite à l'arrêt de la production dans les principales mines de la GECAMINES à partir de 1992 (Beaugrand 1997) (p. 154).

Après la Guerre de Libération,

Profitant de l'ouverture annoncée par le Président Joseph Kabila dans le cadre de l'Accord de Lusaka, les partenaires extérieurs avaient décidé d'apporter leur assistance de manière coordonnée. C'est à partir de cette période que les programmes économiques au Congo se sont fidèlement alignés sur les agendas des partenaires extérieurs (p. 161).

À fin décembre 2001, le taux d'inflation avait été ramené à 135 %, contre 511 % à fin décembre 2000. Ces premiers résultats ayant été favorablement accueillis par les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale publia dès juillet 2001 un Document de Stratégie d'Appui transitoire au Congo (World Bank 2001) (p. 163).

Ayant été jugé largement satisfaisant à son terme, le PIR fut relayé par un programme triennal couvrant la période d'avril 2002 à juin 2005 conclu avec le FMI en avril 2002. Ce *Programme Économique du Gouvernement* (PEG) bénéficia d'un appui financier du FMI pour un montant de 750 millions de dollars sur trois ans au titre de la FRPC (p. 165).

Le processus de remise en ordre de l'économie, engagé à partir du PIR, avait certes permis au Congo de renouer formellement depuis juin 2002, avec la communauté financière internationale. Le 13 septembre 2002 fut signé un accord de consolidation de la dette extérieure envers les créanciers bilatéraux du Club de Paris, lequel accord avait permis d'annuler 4,6 milliards USD sur un total initial de 9 milliards. Au terme de la première année de mise en oeuvre du PEG, les résultats étaient jugés satisfaisants. Le Congo avait retrouvé

des taux de croissance positifs après un quart de siècle. Le taux d'inflation poursuivait son mouvement baissier ; le taux de change était demeuré stable ; le rythme de création monétaire avait ralenti ; et le Trésor avait pu réaliser des excédents budgétaires (p. 166).

Au-delà des effets d'annonce habituels à ce genre de rencontres, les bailleurs de fonds étaient restés sur leur posture attentive, comme dans les années du Plan Mobutu et aussi comme depuis leur réengagement en 2001. En réalité, on peut affirmer que le Congo était toujours vu sous le prisme de l'agenda de la bonne gouvernance et de la doctrine des droits de l'homme. Le pays étant jugé déficient sur ces deux critères, les partenaires extérieurs exigeaient des gages comme préalables à tout engagement financier substantiel. Le gap de financement du PMURR n'avait toujours pas été comblé (p. 166).

En 2009,

les effets de la grande crise des *subprimes* se firent sentir sur l'économie congolaise.

Les taux d'inflation annuels étaient revenus à des niveaux tolérables, comparés aux années 1990-1999 (Figure 5.7) même si l'on était revenu à des taux à deux chiffres depuis 2004. Les transactions commerciales avec le reste du monde avaient fortement progressé depuis 2002 (Figure 5.8) (p. 172).

Bien que tardif, l'impact de la crise financière mondiale fut significatif. Cassimon, Marysse et Verbeke (2009) ont estimé le manque à gagner pour l'économie congolaise à 1,5 milliard USD pour la seule année 2009. Les cours du cuivre et du cobalt ayant fortement chuté (le prix du cuivre était passé de 5 477,4 USD/tm en juillet 2008 à 1 076,5 USD en janvier 2009, et le cobalt de 38,1 USD/lb à 16,5 USD), en février 2009 les réserves officielles de change ne couvraient plus qu'un jour d'importations. Devant réagir à la volatilité des cours de leurs actions en bourses, les plus grandes entreprises avaient réduit leurs niveaux de production tandis que les plus petites exploitations mettaient la clé sous le paillason. La seule province du Katanga perdit plus de 300 000 emplois (Yav 2009) (p. 173-174).

Tel est l'aperçu des épisodes de la maladie chronique qui mine notre pays depuis plus d'un siècle. De s'interroger pour savoir d'où vient cet enthousiasme effréné à toujours présenter et célébrer la période coloniale comme l'âge d'or du Congo .

2. A propos de la mise en valeur du territoire national

Notre expérience de la mondialisation s'inscrit sous le signe de l'insertion dans les circuits de l'économie mondiale, d'abord à travers les produits de la cueillette, puis dans ceux de l'agriculture, avant de passer à l'exploitation minière et industrielle. On verra de quelle manière ceux qui décidaient au nom du Congo et pour le compte des Congolais à différentes époques sont entrés en conflit avec les décideurs du monde.

L'Auteur nous renseigne que le contrôle de l'économie et de la fiscalité fut une grande préoccupation pour l'Etat congolais, conçu au départ comme une Ong avant le terme, tributaire de projets scientifiques sous forme d'explorations et d'expéditions géographiques. Son statut de territoire

ouvert à tous ne pouvait s'accommoder des taxes douanières. Mais, il ne fallut pas longtemps pour voir Léopold II y mettre brutalement un terme au régime du libre commerce, à l'aide de deux décrets pris 1982 : le décret sur les terres vacantes et le décret sur le domaine de l'Etat (p. 64).

En plus des deux décrets précités, il faut aussi souligner l'importance du fameux décret secret de 1891 par lequel Léopold II instruisit ses administrateurs de *conserver à la disposition de l'État les fruits des terrains domaniaux, notamment l'ivoire et le caoutchouc*. En s'arrogeant ce droit de monopole, Léopold II entra en conflit direct avec les intérêts privés et, notamment avec le groupe d'Albert Thys (p. 66).

Le jour de la proclamation de l'EIC, le 1^{er} juillet 1885, il mit fin aux prétentions de l'OMC avant le terme en supprimant toutes les exonérations douanières.

Les Congolais furent assujettis à l'impôt sur l'ivoire et le caoutchouc. Ce régime de prélèvement fut à la base d'exactions commises sur les populations congolaises, lesquelles entraînèrent des condamnations à l'échelle mondiale, et finirent par forcer Léopold II à céder le Congo à la Belgique (p. 66).

La dynamique d'insertion dans l'économie mondiale se poursuivit avec le développement de l'industrie minière et de l'agriculture d'exportation (p. 67).

C'est par l'impôt que les Congolais comprirent qu'ils avaient été dépossédés de leurs terres. *Tu habites sur la terre d'autrui et tu crois que le chef de terre se nourrira de haricots* ». Les Bakongo utilisaient l'expression « *monika mu luwa* » (se faire voir sur la route) pour désigner la plaque métallique qui servait de preuve de paiement de l'impôt et que l'on attachait au cou.

Mais si le Congo est généreusement pourvu en ressources minérales,

La distribution des sols est dominée par les ferrasols qui occupent 124 500 000 hectares, soit 79 % du total des terres. Il s'agit de sols acides pauvres en matières organiques et en phosphore assimilable. Ces sols s'étendent dans la quasi-totalité de la cuvette centrale et dans le sud-ouest (p. 48).

Cette caractéristique aurait pu affecter dans une certaine mesure le développement de l'agriculture, n'eût été la grande taille du pays et de la présence d'énormes quantités de ressources naturelles, avec près de 80 millions de terres cultivables et 90 millions d'hectares propices à l'élevage (p. 56).

La concurrence entre la cueillette, l'agriculture et l'exploitation minière fut confrontée à la pénurie de main-d'œuvre dont la mobilisation fut un casse-tête pour le pouvoir colonial (p. 72), car le Congo était faiblement peuplé.

Je ne suis pas démographe, et il ne me revient donc pas de vous dire que la polygamie, allègrement adoptée sous le prétexte de contribuer au peuplement de notre sol, n'est pas un facteur de croissance démographique, car les femmes engagées dans ce genre d'union affichent globalement un taux de fécondité inférieur à celui de leurs homologues insérées dans des unions monogamiques.

Revenons vite aux tiraillements autour de l'accès à nos ressources.

Dans le cadre du contrôle de l'accès aux matières premières, la Grande-Bretagne et les USA firent pression sur la Belgique, au début de la seconde guerre mondiale pour la forcer à leur fournir des produits en provenance du Congo belge (p. 87). Mais, au sortir de la seconde guerre mondiale, le Congo belge était encore sous-peuplé.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le Congo était encore sous-peuplé. De larges régions étaient encore frappées par le phénomène de la dénatalité. Par ailleurs, la sous-alimentation chronique dans certaines zones limitait les capacités physiques des individus et leur productivité. La population congolaise était estimée à 10,8 millions d'habitants fin 1947, dont 3,1 millions d'HAV, soit une main-d'oeuvre pour l'économie non agricole de 780 000 hommes en appliquant le taux maximum de prélèvement de 25 %. Or, fin 1948, 820 000 Congolais étaient déjà occupés dans les entreprises européennes ; 600 000 étaient exclus des activités de production (pour cause de maladie ou de recrutement dans la Force publique). Dans ces conditions, tout recrutement additionnel ne pouvait que réduire la population agricole dans des proportions ne garantissant pas la production vivrière et celle destinée à l'industrie et à l'exportation (p. 92).

N'oublions que, pour contrôler l'uranium comme ressource stratégique, après la seconde guerre mondiale, les USA, La Belgique et le Royaume Uni signèrent, en 1944, un accord secret portant sur les minerais d'uranium et de thorium, au motif de protéger la civilisation ; la Belgique fut chargée d'assurer le contrôle effectif desdits minerais dans tout le territoire sujet à son autorité².

L'on dut s'appuyer largement sur la recherche scientifique pour trouver des solutions à ces différentes contraintes. Ainsi, virent progressivement le jour l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (IRSAC,) la Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo (FOMULAC, 1932) pour la formation d'auxiliaires médicaux afin de lutter efficacement contre la dénatalité, l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo-belge (INEAC, 1936).

Les bras de fer autour du contrôle et de la gestion des ressources et de la gestion du portefeuille se poursuivra après l'accession du Congo à l'indépendance : d'abord avec Tshombe, puis avec Mobutu, singulièrement autour du dossier du contentieux belgo-congolais et de celui de la zaïrianisation.

Dans les années, 1980, les structures de production continuaient d'être celles de l'époque coloniale, mais la production avait largement chuté dans les secteurs agricoles et miniers, baissant jusqu'à des niveaux inférieurs à ceux de 1959 (p. 139).

L'année 1990 marque un tournant important dans l'histoire récente du Congo. C'est au cours de cette année que fut lancé le processus de dépersonnalisation du pouvoir politique. C'est aussi l'année de la rupture avec les milieux financiers

2 J.E. HELMREICH, « *The uranium negotiations* ». *Le Congo Belge Durant la Seconde Guerre Mondiale*. Recueil d'études, J. STENGERS, éd. ARSOM, Bruxelles, 1983, p. 253-284 ; KAUMBA L.S., *La terre de nos ancêtres. Dialogue à bâtons rompus*, Kinshasa, Noraf-Scribe, 2011, p. 60.

internationaux et avec les bailleurs bilatéraux. Sous l'effet combiné des pressions internes et externes, le Président Mobutu dut lâcher du lest dans son discours du 24 avril 1990 et lança une nouvelle ère politique pour le pays (153).

Après la chute du régime Mobutu, le nouveau Président, Laurent-Désiré Kabila, avait fait le choix de rebâtir l'économie sur les forces internes plutôt que sur l'assistance extérieure. C'est en tous cas en ces termes qu'il s'exprima au retour de la délégation gouvernementale de la Conférence des Amis du Congo qui eut lieu en décembre 1997 à Bruxelles (p. 156).

Le Programme Triennal Minimum (1997-1999) que le gouvernement avait élaboré sur les mêmes bases que le dernier PIP de l'ère Mobutu ne trouva pas les financements recherchés. Ce programme d'un coût total de 1,6 milliard USD fut présenté à la Conférence des Amis du Congo, mais les promesses de financement s'étaient limitées à 105 millions USD (p. 156).

Le Président Laurent Désiré Kabila est assassiné le 16 janvier 2001. Son fils Joseph Kabila lui succéda comme Président de la République le 26 janvier 2001.

Sur le terrain économique, le Président Joseph Kabila prit dès le 31 janvier 2001 le décret-loi 004 consacrant la libéralisation des changes. Cette mesure avait arrêté net le train des mesures dirigistes prises depuis 1999. Puis, en février 2001, il se rendit à Washington pour plaider auprès des dirigeants du FMI et de la Banque mondiale leur réengagement au Congo. Le 26 mai 2001, à l'initiative de la Banque Centrale du Congo, le gouvernement prit des mesures économiques importantes. Deux de ces mesures avaient été largement publiées : le flottement de la monnaie nationale et donc l'alignement du taux de change officiel sur le taux du marché parallèle (de 52 CDF le dollar à 313,5 CDF, soit un réajustement de 84,1 % de la valeur de la devise nationale) ; et l'augmentation de 300 % des prix des produits pétroliers. Ces mesures étaient partie intégrante d'un programme de 9 mois (juin 2001-mars 2002) appelé *Programme Intérimaire Renforcé* (PIR), une sorte de cure de remise à niveau destinée à assainir l'environnement macro-économique, à faciliter la reprise de la coopération avec les institutions financières internationales et, ce faisant, à desserrer l'étreinte financière dont souffrait le pays depuis la fin des années 1980. Ce programme de référence bénéficiait de conseils techniques du FMI, mais pas de l'appui financier de l'institution de Washington (p. 160-161).

C'est à partir de cette période que les programmes économiques au Congo se sont fidèlement alignés sur les agendas des partenaires extérieurs (p. 161).

La troisième République est donc née dans un contexte économique précaire après l'organisation des élections de 2006. À son investiture le 6 décembre 2006, le Président Joseph KABILA annonça sa volonté d'engager le pays dans un vaste programme de grands travaux dans cinq chantiers ...

Les partenaires extérieurs étaient restés attachés à leur position initiale, faisant dépendre leur concours financier à la mise en oeuvre d'un *Contrat de gouvernance* convenu entre eux au cours d'une réunion à Bruxelles en février 2007. Ils réussirent à faire insérer ce Contrat (en Annexe D) dans le programme de gouvernemen... Or, à la même période, le Président Joseph Kabila cherchait à s'affranchir des conditionnalités de gouvernance des institutions multilatérales et des partenaires bilatéraux, essentiellement les pays membres du CIAT (p. 170-171).

Soucieux de réaliser ses Cinq Chantiers, le Président Joseph Kabila cherchait dès début 2007 les moyens pour financer son vaste programme de reconstruction. Le 17 septembre 2007, le gouvernement congolais avait signé un protocole d'accord avec un consortium d'entreprises chinoises.

La convention avait donc deux composantes : le projet Minier et le projet d'Infrastructures. Le projet minier devait prendre forme avec la création d'une *joint-venture* minière (Sicomines) (p. 177).

Alors que pendant la période coloniale, des tiraillements étaient déjà apparus entre les puissances coloniales pour le contrôle de l'espace et des ressources du Congo, et que les USA s'invitèrent au partage du gâteau pour reconnaître l'EIC et aussi en tirer des dividendes en période de guerre et après la guerre, le contentieux entre les Occidentaux et les Congolais prit un autre visage suite à la signature des contrats chinois. Il fallait d'ailleurs se souvenir du célèbre ouvrage d'Edouard Mendiaux, un ancien magistrat colonial, intitulé « *Et l'Afrique sera chinoise* » (ed. SINECO, Bruxelles, publié en 1965 et réédité 1970. Cet ouvrage fut précédé par deux autres intitulés, *Moscou, Accra et le Congo. Connaître le Congo* (1960) et *Histoire du Congo* (1961).

Revenons à la Chine.

La convention fut publiée en 2008 alors que le pays négociait avec le FMI un nouveau programme de stabilisation macroéconomique. Il s'ensuivit très vite un véritable bras de fer entre le Congo et les partenaires extérieurs désireux de financer l'allègement de la dette extérieure (p. 177).

Les tiraillements autour de l'accès au territoire et à ses ressources doivent nous amener à bien comprendre le fonctionnement de la prédation dans notre pays. Si un voisin proche ou lointain vit du brigandage, du pillage de nos richesses, au nom de quel principe éthique devrait-on nous le présenter comme un bon gestionnaire ou un despote éclairé ? Sauf à être engagés avec lui dans des opérations de prédation, qui sont des associations de malfaiteurs ? Des prédateurs belges relayés par des prédateurs congolais et autres. C'est ce que nous rappelle si opportunément Hergé dans *Tintin au Congo*. Lui, au moins ne nous aurait jamais donné en exemple Al Capone le Balafré, le roi des bandits des Chicago, habiles gestionnaires de ses biens privés et fin connaisseur de la micro-économie. Il prospérait et dominait.

Les explications de la prédation ne devraient pas être recherchées en s'attardant sur des épiphénomènes comme « l'ethnicité, la collaboration intéressée des technocrates, et les intérêts égoïstes des partenaires extérieurs » (p. 81). Quand on frappe le fer avec un marteau, cela fait du bruit, mais ce n'est pas le bruit qui vous fera mal le jour où le marteau crociera votre tibia dans sa chute ! Pourchassons ces phénomènes de prédation dans leurs retranchements, interrogeons leurs fondements épistémologiques ou doctrinaux.

Mon grand-père le disait si bien : « *si tu sors de la forêt en même temps que le buffle, tu grimperas vite sur un faux cotonnier* ».

3. Quel avenir pour l'économie du développement ?

Je vous avais prévenus que je ferais le travail du répétiteur. Mais, c'est quoi la répétition ? Je n'irai pas jusqu'à vous infliger une brève bibliographie sur ce concept. Retenons à titre indicatif quelques acceptions offertes par Wikipédia.

En rhétorique, la **répétition** est un procédé fondé sur des figures de style comme l'anaphore, l'épanalepse.

En philosophie, la **répétition** est l'un des principaux concepts du philosophe danois Søren Kierkegaard, tiré de son ouvrage éponyme. Il s'agit de la traduction française ordinaire du mot danois « *gentagelse* », également traduit par « reprise ».

En droit des obligations, la **répétition** est une action en justice pour réclamer la restitution d'un paiement indu, donné par erreur.

En réalité, il en est de la répétition comme il en est du temps chez saint Augustin. Quand on me demande ce qu'est le temps, je le sais, dès qu'on me le demande et que je cherche à répondre, je ne le sais plus.

Demeurons sereins. Tel que vous me connaissez, je ne suis pas homme à venir vous faire chanter sur un air mélancolique au titre de la répétition, ou à venir vous réclamer quoi que ce soit en restitution au nom de cette même répétition. Je ne ferai que ce qu'aurait fait mon grand-père en pareille circonstance, reprendre la question entière du développement là où l'auteur l'avait laissée, c'est-à-dire à partir des présupposés qui lui ont servi de point de départ pour construire son bel édifice. Cela porte un beau nom : la déconstruction ; à ne pas confondre avec la destruction, car il ne s'agit pas de démolir ce qui a été fait, mais de montrer les logiques d'agencement des matériaux et des inférences, dans une approche archéologique.

L'ensemble du narratif du professeur Daniel Mukoko Samba, depuis l'anamnèse, le diagnostic, jusqu'aux prescriptions, relève du domaine des sciences économiques, de la discipline communément dénommée « *l'économie du développement* ». Cette discipline, qui exploite des analyses économiques combinées avec celles d'autres sciences sociales, parmi lesquelles l'histoire, l'anthropologie, les sciences politiques, a toujours considéré le Congo comme une énigme, un destin tragique, un bateau ivre, si pas un navire hanté. Le projet de Mukoko aura consisté à y apporter quelques rayons de lumière, quelque intelligibilité, quelque rationalité, comme préalables à toute thérapeutique.

L'Auteur passe en revue un certain nombre de cas de pays ayant connu des sorties heureuses de la colonisation et de la pauvreté, et qui sont cités en exemple à travers le monde. Sur le continent africain, il y a le Botswana, les Seychelles et l'Île Maurice, auxquels il faut ajouter l'Éthiopie. En Asie du Sud-Est, il cite l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie, le Vietnam), et en Asie de l'Est, Taïwan, Singapour et la Corée du Sud (p. 247). C'est là « que l'on trouve les meilleurs exemples des processus de rattrapage industriel

accélééré combinant des taux de croissance économique élevés et une transformation durable des structures économiques » (p. 247).

A la question de savoir si ces modèles de réussite sont transposables, nous recevons une réponse tranchante et sans équivoque :

Pour le moment, nous nous limitons à noter qu'il ne peut exister de modèle unique transposable à volonté, car, en dernière analyse, les résultats appréciés en Corée du Sud ou plus récemment au Vietnam sont le fait des choix des politiques, de la dynamique des institutions en place dans un contexte géographique et politique donné, et de la manière dont les institutions ont tiré profit des facteurs externes particuliers (Nem Singh et Ovidia 2018). Ces trois éléments (histoire, institutions, stratégie) sont beaucoup plus du domaine du politique qu'ils ne sont du domaine économique, car aucune combinaison vertueuse ne peut se concrétiser en l'absence d'une base politique prodéveloppement (p. 247-248).

Le facteur politique, le facteur de gouvernance, l'organisation et la gestion des institutions constituent la clé de toute transformation positive de l'Etat et de la société. Comme le disait le grand-père de l'autre : « *il nous faut un pays normal avec des dirigeants normaux* ». C'est à la recherche de ces dirigeants normaux que nous invite l'Auteur, pour qui la transformation positive de l'Etat, consiste à réinventer l'Etat congolais.

Il propose à cet effet deux canaux essentiels par lesquels les capacités de l'Etat peuvent être renforcées, à savoir l'intégration du pouvoir coutumier, l'intégration du secteur informel et l'autonomisation de la bureaucratie.

L'intégration du pouvoir coutumier est le premier canal ; il vise à améliorer la gouvernabilité des milieux ruraux (p. 281). Elle comprend deux volets, respectivement relatifs au renforcement de la décentralisation pour restaurer la confiance entre l'Etat et les citoyens (p.284), et à la spécialisation du Sénat en le rendant compétent pour les initiatives législatives ayant trait aux provinces et aux questions constitutionnelles (p. 286), ainsi cimenter la décentralisation et assurer une meilleure intégration du pouvoir coutumier (p. 287). Signalons que l'un des gros défis identifiés au Ministère de l'intérieur dans la gestion des entités coutumières tient à leurs nombres et disparités. Tenez : le Kongo Central, avec ses dix territoires compte 376 Groupements tandis que le Kasai Oriental qui est plus petit que la ville de Kinshasa en compte 149. Sur les 5.862 répertoires à la veille des élections de 2018, 1.455 groupements, soit 24,82 % étaient concentrés dans le Kasai, à raison de 385 pour le Kasai, 359 pour le Kasai Central, 149 pour le Kasai Oriental, 252 pour Lomami et 309 pour le Sankuru. Cette configuration est à la source de nombreux conflits coutumiers dans cet espace.

Quant à l'intégration du secteur informel, elle vise à formaliser l'économie nationale, en réduisant la culture de l'informalité, de manière à renforcer la capacité de l'Etat, notamment sa capacité fiscale (p. 289).

S'agissant du second canal, il s'agit de l'autonomisation de la bureaucratie, laquelle consiste à promouvoir le pragmatisme dans l'effort de construction des institutions, de manière à faciliter la création des poches d'efficacité, qui serviront de moyens pour l'apprentissage de la coordination aux élites. « Ces poches d'efficacité devraient avoir pour objectif d'insuffler, dans la gestion de l'économie congolaise, les éléments critiques manquants qui sont une vision de long terme et la neutralité vis-à-vis des acteurs politiques » (p. 295).

Notons que, c'est à l'occasion de l'analyse de l'autonomisation de la bureaucratie que l'Auteur fait un constat capital :

« Dans un système politique multipartiste animé par des coalitions hétéroclites, fragiles et donc mouvantes et dans lequel l'opposition est complètement dominée, la survie de l'équipe dirigeante dépend beaucoup plus de la recomposition de la coalition en place que du succès d'un secteur donné de la vie nationale. Les chances pour le Congo de réaliser le bond qualitatif de gouvernance doivent donc être créées à partir de quelques éléments déclencheurs. Il est impensable d'envisager au Congo un régime fort tenu par un seul leader. Le souvenir des trente-deux années du régime Mobutu est encore trop vivace dans la mémoire collective. De plus, le Congo a fait l'objet d'une trop forte intrusion des partenaires extérieurs dans la reconstruction du système politique après la période des conflits armés. Les ajustements qu'imposerait la résurgence d'un régime de type autoritaire seront socialement trop coûteux pour qu'ils puissent être envisagés. Il est possible d'envisager la constitution des grands groupes politiques par le renforcement du système électoral de manière à rendre les coalitions politiques plus cohésives, mais même alors les forces du marché politique décrit plus haut peuvent diminuer la portée de ces réformes » (p. 294).

L'Auteur nous avait prévenus que l'économie du développement était gourmande de multidisciplinarité. Cette multidisciplinarité nous indique sa véritable nature en tant discipline scientifique, et les difficultés qu'elle éprouve à cerner le concept de développement face à la nécessité de l'Etat et aux impératifs du champ politique.

Dans les sciences économiques, l'Etat et le privé se répartissent plus ou moins les domaines de la macro-économie et de la micro-économie. *Guérir l'Etat congolais du mal zaïrois*, c'est s'installer d'emblée dans la perspective de la macro-économie. Celle-ci nous aurait sans doute apporté des facilités dans les études comparatives que nous voulions mener au sujet du succès obtenu par le Botswana, les Seychelles et l'Ile Maurice. Nous aurions pu, par exemple, les placer sur la table de la comparaison avec la Grèce, l'Irlande du Nord et l'Italie, qui avaient connu des faillites, et dont les économies ont été redressées par des spécialistes en macro-économie qui ne portaient guère la camisole de l'économie du développement. A ma connaissance, le PNUD et les institutions financières internationales n'ont jamais cessé de nous renvoyer vers la problématique de la gouvernance et vers les exigences macro-économiques.

Mon grand-père aurait mis en garde tout quiconque, en l'apostrophant : « *si quelqu'un estime que je m'égare, qu'il m'attende au coin de la rue et il verra si je n'ai pas le sens de l'orientation* ». Qui oserait ?

On ne le dira jamais assez, le dédoublement des terminologies, sur base de la hiérarchisation des Etats et des peuples, mérite d'être questionné. Depuis le XIX^e siècle, un statut scientifique spécifique a été conféré aux pays et aux peuples subissant l'hégémonie de l'Occident. Ils étaient réputés sans histoire, sans langue, sans philosophie, sans droit, sans écriture, et on les étudiait à travers l'ethnologie, les coutumes barbares, les dialectes, la pensée sauvage, l'oralité. Il fallut d'abord les civiliser, puis, les développer, puis encore les tirer de la pauvreté.

Pour permettre aux économies des Etats dominants de faire face à des chocs exogènes, assurer leur propre résilience et se relever, il était fait appel à la macro-économie, en s'intéressant aux agrégats, dans l'objectif de relancer la croissance et de lutter contre la pauvreté. Les banques centrales sont alors à la manœuvre, et les finances publiques sont mobilisées à cet effet. Les sciences économiques se focalisent alors sur les intérêts des grands ensembles, sur la production, la monnaie, l'inflation, etc. S'agissant de la gouvernance, c'est davantage de la gouvernance des finances publiques qu'il est question et du leadership des dirigeants publics.

Le professeur Mukoko Samba n'a pas fait autre chose dans sa vie académique, dans sa vie publique et dans ses écrits, notamment dans les trois volumes de « *la résilience d'un géant africain* »³. Tel est son profil professionnel.

Mais, lorsqu'on interroge la micro-économie, on se retrouve face aux problématiques de gestion des entreprises, du leadership des dirigeants du secteur privé, de l'administration des affaires et des formations assurées par les Business Schools, mais aussi de la gestion des entreprises publiques quand il s'agit de leur donner une base de compétitivité (cf. Copirep).

Dans cet univers, que deviennent les sciences du développement, à moins de les repenser sous le mode du développement durable, dans la plus étendue des interdisciplinarités où se rejoignent les économistes, les sociologues, les anthropologues, les psychologues, voire les philosophes ? Ou encore sous le mode du développement local, dans l'étude des interactions entre les acteurs et agents du développement local, entre les politiques et les stratégies de gestion des entités locales ? Soit encore dans une approche de la responsabilité des entreprises vis-à-vis des communautés locales sur les plans environnemental, économique et social ? Ce qui reviendrait alors à faire effectivement de la micro-économie.

3 Cf. Johannes HERDERSCHEE, Daniel MUKOKO Samba, Moïse TSHIMANGA Tshibangu, *Résilience d'un géant africain. Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République Démocratique du Congo*. Volume I : Synthèse, contexte historique et macroéconomique, Volume II : Etudes sectorielles ; Volume III : Sujets transversaux, Kinshasa, MédiasPaul, 2012.

La difficulté originelle du statut épistémologique de *l'économie du développement* tient au fait qu'elle fut dès le départ la science des études coloniales, née des structures chargées de former les futurs coloniaux comme à Anvers ou ailleurs, et ayant muté en sciences du développement ou de la coopération entre les pays dits développés et ceux du tiers-monde. L'économie du développement tangué entre les sciences économiques et les sciences de gestion, comme cela ressort des programmes de cours de l'Université Catholique de Kinshasa, berceau d'une Faculté des Sciences et techniques de développement, dont j'avais déjà prédit en 1994, la mutation naturelle, à terme, vers les sciences économiques simplement⁴.

Mgr Tshibangu n'avait pas eu tort d'installer dans les milieux ruraux des Instituts Supérieurs de Développement Rural (ISDR), qui ont formé des cadres de grande capacité d'organisation et d'encadrement des masses rurales, et même des collectivités urbaines dans leurs ceintures fortement ruralisées.

Nous estimons que l'ouvrage de Mukoko devrait nous permettre d'opérer une césure entre le fait de pratiquer de nouvelles sciences et celui de pratiquer les mêmes sciences à partir de perspectives différentes. Le dernier chapitre de son ouvrage en est témoin : le produit qui nous a été livré ne constitue pas une science sui generis, une science qui serait singulière aux Africains et aux pays sous-développés. Nous sommes en plein dans la macro-économie appliquée, telle qu'élaborée par un spécialiste de haut potentiel scientifique et moral. Le paradigme prôné par V.Y. Mudimbe pour l'élaboration des sciences sociales en Afrique est ici véritablement à l'œuvre.

Par-delà le précieux travail de déconstruction que nous offre le professeur Mukoko et qui nous permet de revendiquer le droit à la respiration pour nos démarches scientifiques, en les libérant des cloisonnements immérités et impertinents, nous devrions approfondir davantage les fondements doctrinaux de la ségrégation appliquée aux disciplines scientifiques en Afrique. Le cas du Congo est particulièrement symptomatique, car, comme le signale Banza Malale⁵, opportunément cité par Mukoko :

« il y a une incompatibilité entre les aspirations légitimes de l'État congolais et de ses élites et les engagements internationaux auxquels le Congo est partie prenante depuis 1885 sous le label de l'État Indépendant du Congo. Pour cet auteur, le Congo est donc né avec une vocation universelle, non pas pour la préservation des intérêts légitimes des citoyens vivant dans ce territoire, mais plutôt pour « la poursuite des intérêts généraux de l'humanité à la différence d'autres États qui eux, poursuivent les intérêts supérieurs de leurs nations respectives » (Banza 2011 : 1). Les engagements internationaux à la base de la création de l'EIC subordonnent le territoire national aux intérêts supranationaux. Les engagements pris à travers l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 sont d'abord d'ordre juridique général attribuant la légitimité au

4 Cf. KAUMBA L.L., *Lectures dirigées sur les sciences du développement*, op. cit.

5 BANZA Malale, G., *Les aspects juridiques dans les enjeux de crises congolaises : des origines à nos jours (1860-2006)*, Kinshasa, PUC, 998 p

nouvel État né par le fait de cet Acte. Ils sont aussi d'ordre commercial : la liberté de commerce de toutes les nations du monde dans le vaste bassin du Congo, le respect des droits fondamentaux de l'homme, et la neutralité perpétuelle du territoire congolais en vertu de l'Acte général de Berlin ; et les régimes de circulation libre des produits (armes à feu, spiritueux) et la zone franche, en vertu de la Conférence générale de Bruxelles du 2 juillet 1890 » (p. 198-199).

Inutile de crier au complot ou d'en appeler à l'exorcisme contre de prétendues malédictions des minerais. Mon grand-père me disait, en parlant de la colonisation : « *le poisson qui vit dans l'eau a toujours soif* ». L'Occident aura toujours soif de l'Afrique et ne cessera de revenir pour revendiquer quelques droits « *de préemption* » ou « *de bienfait* ».

Parmi les choses que nous devrions tous connaître davantage, il faudra désormais ajouter la doctrine de *la destination universelle des biens de la République Démocratique du Congo*⁶. Je n'irai pas jusqu'à remonter à Francisco de Vittoria, Maître de l'école de Salamanque et défenseur du droit universel, qui déjà au XVe siècle militait pour la libre circulation des personnes et des biens, affirmant le droit des Indiens d'Amérique d'être propriétaires de leurs terres et de leurs biens (TNA, p. 37). La ruse de l'histoire fit que la défense des droits des Indiens eut entre autres effets collatéraux, la justification de la traite des Nègres réputés plus forts et plus résistants pour les travaux des champs aux Amériques.

Au XIXe siècle, la thèse de la destination universelle fut formulée avec plus de clarté par le Pape Léon XIII, le célèbre auteur de l'Encyclique *Rerum Novarum*, sur la doctrine sociale de l'Eglise. Pour le Pape Léon XIII, les biens de la terre appartiennent à tous les hommes habitant la terre, qui doivent y avoir accès selon des règles de justice sociale et de justice distributive. Les hommes placés en un lieu de la terre ne sont pas les propriétaires des ressources naturelles, mais seulement des intendants des biens du Seigneur.

Joignant la parole à l'acte, il consacra l'EIC à la sainte Vierge Marie, de manière irrévocable. Quand certaines églises locales, réputées de réveil ou indépendantes, se redressèrent pour aller consacrer de nouveau notre pays au Seigneur, elles arrivèrent manifestement trop tard, en retard de plus de 100 ans. Et chacun de nous ferait mieux de connaître la bulle papale *Optimae Quidem* du 21 juillet 1891) que personne n'enseigne même dans les établissements à vocation ecclésiastique.

6 Cf. KAUMBA L.S., *Mondialisation, balkanisation et destination universelle des biens de la République Démocratique du Congo*, Lubumbashi, ISIM, 2002 ; et KAUMBA L. S., *La terre de nos ancêtres. Dialogues à bâtons rompus*, Kinshasa, Noraf-Scribe, 2011.

Conclusion

Je fais le travail de répétition, mais je n'aimerais pas commencer à me répéter. Il faut donc que je m'arrête, pour éviter de me mettre à bégayer, car bégayer c'est une aussi une façon de se répéter.

Vous aurez noté le rappel des difficultés d'insertion de notre économie dans le système mondial, avec toutes les misères, tous les croque-en-jambe, déjà sous le régime colonial, sans compter les cycles de misères et de déboires économiques, l'Etat ayant été périodiquement victimes de la prédation et de cessation de paiement. Tout cela, je l'ai relu avec vous dans quelques précieux extraits choisis.

Mais, j'ai attiré notre attention sur l'accompagnement de la gouvernance par la science. C'est à cela que j'aimerais nous inviter, en reconsidérant la science qui nous concerne, qui est à l'honneur aujourd'hui : l'économie, dans sa version de la macro-économie, et dédaigneusement dénommée économie du développement, quand elle se retrouve en territoire africain ou chez les pauvres.

Ce n'est pas parce qu'un immeuble à 10 étages est construit à Kinshasa, que les ingénieurs seraient dénommés techniciens du développement, et non pas ingénieur en construction.

Le mal zaïrois existe bel et bien, et il est profondément enraciné dans notre environnement. L'ouvrage que nous venons de parcourir nous a ouvert les yeux permis de nous orienter vers une thérapeutique en profondeur, qui passe par le réajustement de la gouvernance, à la lumière de la revisitation de la doctrine de la destination universelle des biens. Nous le savons désormais et nous devrions le répéter sans cesse, fût-ce à la manière d'un disque rayé : « *la période coloniale ne fut pas un âge d'or pour le Congo* ».

Félicitations au professeur Mukoko pour ce nouveau débat que nous inspire son imposant ouvrage. Merci et félicitations d'avoir réussi à me faire parler, car par ce temps de la pandémie du covid-19, retirer son masque pour parler en public, c'est prendre de gros risques. Mon grand-père ne disait-il pas, je le cite : « *comme le silence est sorti de l'eau pour respirer, la mort est dans sa bouche* ».

S'il vous arrivait encore de m'inviter lors de la présentation de votre prochain ouvrage, je répondrai promptement, je ferai de la répétition et je vous dirai autre chose.

Pour aujourd'hui, j'invite les amis de la science et de la culture à vous lire, et à vous relire, et à vous faire, car vous savez de quoi vous parlez. Si vous aviez été musicien, vous seriez de la trempe de Franco Luambo Makiadi, véritablement un grand maître.

A vous tous, distingués invités, *mfyaukidi*.

Merci de votre aimable attention. ■